

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01035
Numéro SIREN : 840 938 070
Nom ou dénomination : SARL AMETI SPORT

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2022 sous le numéro de dépôt 11406

SARL AMETI SPORT
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 48, Rue Victor Hugo - 49460 MONTREUIL-JUIGNE
840 938 070 RCS ANGERS

EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 28 JANVIER 2022

L'an deux-mille-vingt-deux,
Le vingt-huit janvier,
A dix heures,

La société **ISENTEME Sport**, Société à responsabilité limitée au capital de 120.000 euros, ayant son siège social à VITRÉ (35500), Lieudit « La Petite Haye », immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 810 696 542 RCS RENNES, représentée par Monsieur Mehdi BOUKHCHIM en sa qualité de Gérant,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 100 euros de valeur nominale chacune composant le capital social de la société **SARL AMETI SPORT**,

Associée unique de ladite Société,

En présence de **Monsieur Mehdi BOUKHCHIM**, gérant non associé de la Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Mehdi BOUKHCHIM, gérant non associé a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 août 2021 ainsi qu'un rapport sur l'activité de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 31 août 2021, le rapport de la gérance et l'inventaire ont été tenus à la disposition de l'associée unique au siège social.

2. A pris les décisions suivantes :

A titre ordinaire :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2021 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Ratification de la rémunération perçue par la gérance au cours de l'exercice écoulé,

A titre extraordinaire :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A titre ordinaire :

PREMIÈRE DÉCISION

(...)

DEUXIÈME DÉCISION

(...)

TROISIÈME DÉCISION

(...)

QUATRIÈME DÉCISION

(...)

A titre extraordinaire :

CINQUIÈME DÉCISION

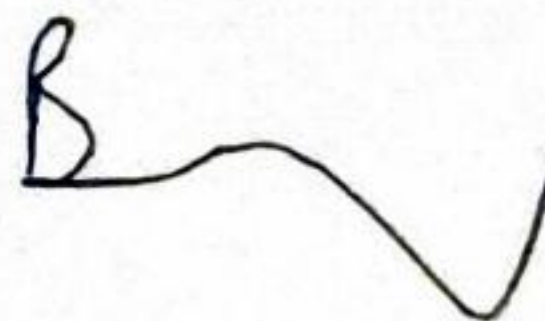
L'associée unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 août 2021 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

SIXIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par le gérant et l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Certifié conforme
La Gérance
Monsieur Mehdi BOUKHCHIM ¹



¹ Signature